



AGENDA MARITIME DE LA CRPM

CONTEXTE

Ce document présente les activités à venir de la CRPM dans le domaine de la Mer. Celles-ci s'organisent autour des thèmes ci-dessous :

1. Contexte	2
2. Stratégie, gouvernance et investissements	2
2.1. Grandes orientations maritimes de l'UE	2
2.2. Gouvernance des politiques maritimes européennes	3
2.3. Budget et investissements maritimes	3
3. Ressources marines vivantes	4
3.1. Pêche et aquaculture	4
3.2. Biotechnologies bleues	5
4. Gestion et protection des espaces maritimes et côtiers	5
4.1. Planification Spatiale Maritime et Environnement marin	5
4.2. Données côtières	6
4.3. Sécurité Maritime	7
5. Éducation & formation - Vasco da Gama	7
6. Energies marines et industries maritimes	8
7. Transport maritime	9
8. Tourisme maritime et côtier	9

1. Contexte

Les actions de la CRPM dans le domaine maritime sont orientées par la [déclaration finale](#) de son Assemblée Générale d'Octobre 2017, et la position politique "[Les Mers et les Océans, sujet d'avenir pour l'Union européenne](#)" de Février 2017.

Ces actions visent à renforcer l'efficacité des politiques maritimes de l'UE en partenariat avec les Régions. Elles comportent une dimension liée aux bassins maritimes, développée avec les Commissions Géographiques de la CRPM.

Dans l'année à venir, la CRPM promouvra des principes liés à la stratégie, la gouvernance et aux investissements européens dans le domaine de la Mer dans le cadre de ses travaux transversaux sur l'avenir de l'Europe et sur le Cadre Financier Multi-Annuel.

En parallèle, elle développera un ensemble d'initiatives au sein des thématiques maritimes présentées ci-après dans cette note.

2. Stratégie, gouvernance et investissements

2.1. Grandes orientations maritimes de l'UE

A ce stade, les grandes orientations de l'UE dans le domaine maritime s'appuient sur la déclaration inter-ministérielle adoptée par les Etats-Membres de l'Union européenne à Malte le 20 Avril 2017.

La CRPM prendra part aux suites à donner à ces orientations à travers son travail sur :

- **L'avenir de l'Europe.** A ce stade, des messages relatifs à l'Europe de la Mer sont intégrés dans les travaux de la CRPM concernant le Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe publié par la Commission européenne. Ces messages seront complétés en fonction de l'évolution du débat européen. Les prochaines Journées européennes de la Mer, prévues en Mai 2018 à Burgas (Bulgarie) seront par exemple un temps d'expression politique important sur les questions maritimes ;
- **L'articulation entre l'UE et les débats internationaux sur les questions maritimes, via:**
 - Les débats liés aux objectifs **de développement durable de l'ONU**, et notamment de [l'objectif 14 dédié aux Océans](#). A la suite de la conférence [Our Oceans](#) du 5 Octobre 2017 à Malte, la CRPM favorisera la participation des Régions intéressées aux conférences internationales liées à l'objectif 14. Le suivi des conclusions de Our Oceans fera l'objet d'un débat organisé par l'Inter groupe [SEArica \(Mers, rivières, Iles et Zones Côtières du Parlement européen\)](#) ;
 - Les processus internationaux liés au thème du climats et des Océans. La CRPM poursuivra sa collaboration avec la [Plateforme Ocean et Climat](#) en vue de l'organisation de débats sur les enjeux maritimes dans le cadre de la COP 23 et de la prochaine édition du Sommet [Climate Chance](#) ;

● **Le Brexit**, qui est susceptible d'avoir un impact particulièrement fort sur les politiques maritimes de l'Union européenne. Suite à l'[analyse](#) de l'impact potentiel du Brexit sur les politiques maritimes réalisée en Février 2017, aux déclarations des [Commissions Mer du Nord](#) et Arc Atlantique, une réunion de travail sur le Brexit et les enjeux maritimes sera organisée à Bruxelles d'ici la fin 2017.

2.2. Gouvernance des politiques maritimes européennes

La CRPM se focalisera sur :

- **La place des questions maritimes au sein des institutions européennes.** La CRPM poursuivra sa coopération avec l'Intergroupe [SEArca](#), dont elle assure le Secrétariat ;
- **Le soutien aux initiatives des Commissions Géographiques relatives aux stratégies de bassin maritime et la dimension maritime des stratégies macro-régionales.** Le travail lié à l'agenda maritime de la CRPM viendra en appui de l'action de :
 - **La Commission Mer Baltique (CMB) pour le développement des priorités croissance bleue au sein de la Stratégie européenne pour la Mer Baltique.** La CMB collabore actuellement avec le projet [Smart-Blue Regions](#) ainsi qu'avec les autorités de gestion du FEDER en Mer Baltique. Ces autorités souhaitent utiliser les possibilités existantes de financer des projets transnationaux via le FEDER pour soutenir des investissements maritimes. La Région SouthWestFinland, qui pilote les activités maritimes de la CBM, s'est exprimée sur ce sujet le 12 Octobre 2017 lors de la conférence de Tallin sur le FEAMP ;
 - **La Commission Mer du Nord** élabore actuellement des propositions concernant les possibilités de renforcer la coopération en Mer du Nord, suite au travail réalisé dans le cadre de l'action préparatoire pour une stratégie en Mer du Nord ;
 - **La Commission Arc Atlantique (CAA) pour la mise en œuvre de la stratégie Atlantique.** En parallèle de sa participation à l'Atlantic Strategy Group, la CAA sera active dans les suites qui seront données à la consultation en cours sur la stratégie Atlantique et prendra part à la conférence de Glasgow en Novembre 2017 ;
 - **La Commission Balkans et Mer Noire concernant les suites de l'initiative Synergie Mer Noire.** La CMNB participera à la prochaine conférence de haut niveau sur l'économie bleue en Mer Noire ;
 - **La Commission Inter-Méditerranéenne en lien avec le développement d'une stratégie en Méditerranée de l'Ouest et la mise en œuvre de la stratégie macro-régionale pour la zone Adriatique et Ionienne (EUSAIR).** Ces travaux sont également en lien avec les actions de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue, avec laquelle la CIM travaille en partenariat, ainsi qu'à des initiatives stratégiques telles que BlueMed sur la recherche et l'innovation ou la Charte de Bologne concernant la protection et le développement durable des côtes.

2.3. Budget et investissements maritimes

L'action de la CRPM dans ce domaine alimentera les propositions qu'elle fera en vue de la publication par la Commission européenne de propositions sur le Cadre Financier Multi-Annuel de l'UE post-2020.

Une analyse de la mise en œuvre des programmes européens actuels et leur contribution future aux investissements maritimes est en cours d'élaboration par la CRPM. Elle portera en particulier sur:

- Le suivi des Programmes Opérationnels des fonds ESI dans le domaine de la Mer dans le cadre de la programmation 2013-2020, et:
 - La mise en œuvre du FEDER et de la partie PMI du FEAMP en soutien aux investissements maritimes, et leurs synergies avec les programmes collaboratifs européens tels que Horizon 2020. Ces éléments compléteront l'[analyse](#) déjà réalisée de la dimension maritime dans les stratégies de spécialisation intelligentes ;
 - La mise en œuvre du FEAMP en soutien à la pêche, sous l'angle de l'impact des mesures et types d'instruments du FEAMP sur la compétitivité des filières, et de la simplification. Sur la base de la note « Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche post-2020 : éléments sur le débat européen en cours », la CRPM communiquera des messages sur ce sujet lors de la conférence de Tallin sur l'avenir du FEAMP en Octobre 2017, via la Région Bretagne et les autres régions membres de la CRPM qui y participeront ;
- Le développement de propositions par la Commission européenne pour la mise en place d'un instrument financier spécifique pour soutenir la croissance bleue. Ce sujet a donné lieu à une [réunion de travail](#) organisée par la CRPM et la Commission européenne le 11 Juillet 2017. Il sera également évoqué à l'occasion de la conférence de Tallin sur l'avenir du FEAMP en Octobre 2017.

3. Ressources marines vivantes

3.1. Pêche et aquaculture

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur le groupe Pêche-Aquaculture, piloté par la Région Bretagne (FR), en lien avec le groupe Ressources Marines de la Commission Mer du Nord, le groupe Pêche de la Commission Arc Atlantique et la task-force pêche et aquaculture de la Commission Inter-Méditerranée.

En parallèle du travail sur le soutien du FEAMP à la pêche et à l'aquaculture et la préparation de la conférence de Tallin sur l'avenir du FEAMP, les priorités de la CRPM concernent :

- La mise en œuvre de l'interdiction des rejets et de l'obligation de débarquement. Sur ce sujet, la CRPM prépare des messages à l'attention de la conférence qui sera organisée par la Commission européenne le 15 Novembre à Bruxelles. Les messages de la CRPM s'appuieront en particulier sur les conclusions du [séminaire](#) organisé par la Commission Arc Atlantique et à la déclaration adoptée par la Commission Mer du Nord ;
- L'exploitation durable des ressources via la co-gestion entre les pêcheurs et les gestionnaires des aires marines protégées. Ces questions seront spécifiquement abordées via le projet PANACeA ;

- L'implication plus directe de la CRPM et de ses Commissions Géographiques dans :
 - Les Conseils consultatifs régionaux (CCR). Ceux-ci sont en-effet des instances consultatives essentielles sur de larges éléments de la PCP. À ce stade, la Commission Mer du Nord est observatrice au sein du CCR de la Mer du Nord, la Commission Inter-Méditerranéenne est observatrice au sein du CCR Méditerranée, et la Commission Atlantique collabore avec le CCR Sud-Ouest ;
 - Les Conseils consultatifs horizontaux sur l'aquaculture et les marchés. La CRPM se rapprochera de ces conseils pour faciliter leurs interactions avec les Régions ;
- Le partenariat avec la plateforme [FARNET](#), spécialisée sur les questions du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (CLLD) en lien avec les FLAGs (Fisheries Local Action Groups). La CRPM poursuivra son soutien régulier à l'organisation de conférences par FARNET.

3.2. Biotechnologies bleues

La CRPM mène un travail visant à contribuer au lien entre les investissements des Régions et les priorités européennes en matière de biotechnologies bleues. Ceci s'appuie sur une collaboration entre la CRPM, EMBRC et EMBRIC, réseau de stations biologiques européennes d'importance majeure et de clusters d'entreprises spécialisées dans les biotechnologies marines. Le lien avec les Commissions sur ce sujet s'appuie notamment sur le groupe de travail innovation de la Commission Arc Atlantique.

Les prochaines étapes de ce travail s'appuieront sur les résultats du projet Horizon 2020 Dans le cadre de ce projet, la CRPM a produit une analyse des opportunités de financement des biotechnologies bleues via les stratégies de spécialisation intelligente et le FEDER. Les suites de ce travail mèneront à l'organisation début 2018 d'un débat organisé avec l'Intergroupe SEArice et d'une réunion de travail avec sur les enjeux sociétaux auquel doit répondre le soutien de l'UE aux biotechnologies bleues, et sur les besoins en financements dans ce domaine.

4. Gestion et protection des espaces maritimes et côtiers

4.1. Planification Spatiale Maritime et Environnement marin

L'action de la CRPM dans ce domaine est pilotée par la Noord-Holland (Pays-Bas), en lien avec l'action de la CIM dans le cadre de la Charte de Bologne, le groupe Ressources marines de la Commission Mer du Nord, et le groupe maritime de la Commission Mer Baltique.

L'action de la CRPM se focalise sur deux enjeux :

- **La protection de l'environnement marin** et la mise en œuvre de la Directive Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Au sein de ce sujet très vaste, des Régions membres ont exprimé leur intérêt à travailler sur la lutte contre les déchets marins et la pollution plastique. L'élaboration de proposition d'actions concrètes est en cours. Elles pourraient par exemple consister en un partenariat avec d'autres organisations autour d'initiatives visant à sensibiliser les citoyens.

Dans ce domaine, la CRPM s'appuie également sur le projet CLEAN-AT en Atlantique, auquel la Commission Arc Atlantique participe. CLEAN-AT porte sur la protection des écosystèmes marins. La CRPM sera en charge d'assurer le lien entre les actions du projet, le processus de la DSCMM et le plan d'action régional pour la prévention et la gestion des déchets marins dans l'Atlantique du Nord-Est » de la Commission OSPAR.

Un débat et une réunion de travail sur ces sujets avec les Régions seront organisés début 2018 en partenariat avec l'Inter groupe SEArca du Parlement européen ;

- **La gestion des espaces maritimes et côtiers** à travers la mise en œuvre des Directives relatives à la Planification Spatiale Maritime. La CRPM participe au groupe d'experts de la Commission européenne sur la PSM.

La mise en œuvre de la Directive PSM en est encore à ses premières phases. A ce stade, la CRPM a privilégié le développement de collaborations concrètes avec les Etats-Membres de faciliter l'implication des Régions ainsi que la prise en compte des liens terre-mer dans la mise en œuvre de cette Directive.

Ces collaborations s'appuient les projets suivants :

- [NORTHSEE](#) et SEANSE sur la Planification Spatiale Maritime en Mer du Nord. La Région Noord-Holland participe au projet NorthSEE avec les autorités nationales néerlandaises et d'autres autorités nationales. La Commission Mer du Nord de la CRPM est observatrice dans ce projet. SEANSE est un projet financé par le FEAMP et piloté par le Ministère néerlandais des infrastructures et de l'environnement. SEANSE sera développé avec l'implication de la Commission Mer du Nord pour travailler sur la mise en œuvre de la Directive MSP en Mer du Nord ;

- SIMNORAT et SIMWESTMED, projets financés par le FEAMP et pilotés par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine – France). Ces projets impliquent directement la CRPM et les Commissions Géographiques Arc Atlantique et Inter Méditerranée aux côtés d'autorités nationales pour travailler sur la mise en œuvre de la Directive MSP en Atlantique et Méditerranée de l'Ouest.

Une réunion de travail associant les Régions intéressées est en cours d'organisation, avec l'objectif d'échanger autour d'une synthèse politique des éléments rassemblés à travers ces projets.

4.2. Données côtières

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur des actions ad-hoc pilotées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) qui s'appuient notamment sur la Charte de Bologne en Méditerranée.

Les prochaines étapes du travail de la CRPM dans ce domaine s'appuieront sur les résultats du projet «[Coastal Mapping](#)» qui a impliqué les services Hydrographiques de 12 Etats Membres. Ce travail a résulté en une proposition de stratégie européenne relatives aux données bathymétriques.

A la suite de la [Copernicus Marine Week](#), la CRPM développe à présent un partenariat avec Copernicus, service européen de mise à disposition de données marines. L'objectif de ce partenariat est d'organiser une prise en compte plus directe des régions sur les améliorations possibles de ce service.

4.3. Sécurité Maritime

L'action de la CRPM dans ce domaine est pilotée par la Région Bretagne (France).

La CRPM agit pour le développement de nouvelles initiatives aux niveaux international et européen, le cas échéant à travers un paquet ERIKA IV. La CRPM concentre actuellement son action sur des initiatives spécifiques pour une meilleure reconnaissance et compensation du préjudice écologique, sur la base de ses [propositions](#) d'avril 2013.

Suite à l'accident de l'AGIA ZONI II en Grèce, la CRPM poursuivra ses actions en vue de :

- **Poursuivre** son travail auprès du FIPOLE, où elle dispose d'un siège d'observateur. La CRPM a participé aux débats sur la prise en compte des dommages à l'environnement par le FIPOLE. Dans ce cadre, elle a proposé la mise en place d'un fonds volontaire dans le cadre du FIPOLE. Elle continuera à promouvoir cette idée, ainsi qu'une alternative consistant en une prise en charge directe des dommages à l'environnement par les réglementations européennes. Dans cette perspective, la région Bretagne a développé une analyse juridique de la prise en compte croissante du dommage écologique dans les Etats Membres de l'Union européenne. Cette expertise sera utilisée dans le cadre d'échanges avec le FIPOLE et la Commission européenne ;
- **Faciliter** la possibilité pour les régions victimes de pollutions de pouvoir solliciter le cas des conseils techniques sur la gestion auprès de Régions disposant d'une expérience concrète. Pour cela, la CRPM s'appuiera notamment sur le réseau développé via le projet Arcopol platform en Atlantique.

5. Éducation & formation - Vasco da Gama

Les actions de la CRPM dans le domaine sont regroupées sous l'appellation « Vasco da Gama ». Elles visent à contribuer au renforcement du soutien européen à l'éducation et à la formation au bénéfice des jeunes et des demandeurs d'emploi dans les Régions membres de la CRPM.

Dans cette perspective, la CRPM contribue au développement :

- **D'une dimension maritime au sein de l'agenda européen des compétences.** Pour y contribuer, la CRPM participera :
 - Aux travaux du groupe d'experts de la Commission européenne sur les compétences maritimes, dont elle est membre ;
 - Aux travaux menés par l'initiative Blueprint maritime, qui développe une expertise spécifique sur les besoins en compétences dans le domaine des industries maritimes ;

● **De partenariats associant les régions pour améliorer les formations et la mobilité, via :**

- Le projet Blue Careers [BBMC](#) piloté par l'Université de la Rochelle et auquel la Commission Arc Atlantique participe. Ce projet développe actuellement un Master spécialisé dans les biotechnologies bleues ;
- L'Université d'été Vasco da Gama, qui se tiendra à l'été 2018 ;
- Une nouvelle initiative, intitulée « Vasco da Gama Youth Mobility », visant à soutenir la mobilité des étudiants et de demandeurs d'emplois en Europe. Cette initiative complète les opportunités déjà proposées par l'Union européenne à travers des programmes tels qu'Erasmus.

Afin d'alimenter l'ensemble de ces initiatives, la CRPM développe actuellement une analyse des politiques de formation et de mobilité des régions.

6. Energies marines et industries maritimes

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur le groupe de travail « Industries maritimes pour la Croissance bleue », piloté par la Région Pays de la Loire (France), en lien avec le groupe énergies marines de la Commission Arc Atlantique, le groupe Énergie-Climat de la Commission Mer du Nord, et les groupes maritimes de la CIM et de la Commission Mer Baltique.

L'action de la CRPM se concentrera sur le développement de propositions sur la stratégie industrielle européenne dans le domaine de la Mer. La CRPM s'associera à d'autres organisations maritimes pour travailler sur les suites à donner à la Communication « [Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable – Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE](#) ». Ceci portera en particulier sur une actualisation des orientations de LeaderShip 2020.

Les propositions de la CRPM seront développées avec l'objectif de contribuer à la prochaine édition de la Journée européenne de l'industrie et à la table ronde des industriels de haut niveau annoncée par la Commission européenne. Un débat sur ces questions sera également organisé avec l'Intergroupe SEArca.

La CRPM se focalisera notamment sur les questions concernant :

● **La mobilisation des investissements liés aux fonds ESI en lien avec les priorités des Régions et les besoins des acteurs industriels.** Sur ce point, la CRPM pourra s'appuyer sur les résultats de plusieurs initiatives auxquelles elle participe, telles que :

- La journée d'échanges sur le financement et l'acceptabilité sociale des parcs éoliens offshore qui se tiendra en Novembre 2017, à l'initiative de la Commission Arc Atlantique ;
- Une collaboration avec Ocean Energy Europe dans le cadre de la plateforme ETIP Oceans, dont la CRPM est partenaire. Ocean Energy Europe et ETIP Oceans rassemblent les principaux industriels des énergies océaniques.
- Le projet INNOBLUEGROWTH, financé par le Programme MED, et dont la Commission Inter-Méditerranée est partenaire. Ce projet organise des actions de capitalisation et de communication de projets thématiques financés par le Programme MED, dont plusieurs portent sur les énergies marines ;

- Le projet Interreg-Europe CLIPPER, piloté par la Région Pays de la Loire et dont la CRPM est partenaire, et qui porte sur les énergies marines et industries maritimes dans les stratégies de spécialisation intelligente ;

● **Les questions de formation à travers l’initiative Blueprint sur les compétences maritimes dans le cadre de Vasco da Gama.**

7. Transport maritime

L’action de la CRPM dans ce domaine s’appuie sur le groupe de travail transports de la CRPM en lien avec les groupes transports de chacune des Commissions Géographiques.

L’action de la CRPM visera à promouvoir les orientations mises en avant dans la position politique « Politique européenne des transports et périphéries maritimes : constat et options pour le court et moyen-terme » adoptée par l’Assemblée Générale de Novembre 2016.

Ceci impliquera :

- Un suivi des [propositions](#) de la CRPM adoptées en Juin 2017 pour amender les corridors existants ;
- Un suivi des [propositions](#) de la CRPM concernant le plan détaillé de mise en œuvre des autoroutes de la Mer ;
- Une préparation de l’appel à projets concernant les autoroutes de la Mer qui sera lancé en 2018. La CRPM fera des propositions visant à rendre cet appel plus accessible aux périphéries et aux îles ;
- La poursuite d’une mobilisation pour développer des dispositifs européens d’aide aux services de transport maritime. De nouveaux dispositifs sont nécessaires suite à l’arrêt du programme Marco-Polo en 2013, qui visait à soutenir l’offre de transport maritime. Sur base des résultats du projet MedAtlantic Ecobonus, il s’agit de mettre en place des dispositifs de soutien à la demande de transport maritime et d’encourager ainsi le report modal de la route vers la mer.

8. Tourisme maritime et côtier

L’action de la CRPM dans ce domaine intègre la dimension des bassins maritimes en lien avec les groupes de travail ou initiatives correspondants des Commissions Arc Atlantique, Inter-Méditerranéenne, Balkans & Mer Noire, Mer du Nord, Mer Baltique et de la Commission des îles.

2018 sera l’année européenne du Patrimoine culturel. Ceci sera l’occasion de lancer des initiatives pour valoriser le patrimoine culturel maritime des Régions membres de la CRPM, ainsi que des propositions sur l’avenir de la stratégie européenne pour le tourisme maritime et côtier.

Une conférence et un échange avec les Régions seront organisées en 2018 avec l’Intergroupe SEArca du Parlement européen.

A ce stade, la réflexion de la CRPM s'appuiera notamment sur des projets européens en cours de développement, et qui permettent de développer une expertise sur :

- La compétitivité des activités de tourisme, en lien avec les questions de formation, et d'innovation. Ce point sera notamment abordé en lien avec le projet horizontal [BLEUTourMed](#) et sa communauté du tourisme durable dont la Commission Inter-Méditerranéenne est partenaire associée ;
- Le développement de données et d'indicateurs sur l'économie du tourisme afin d'améliorer les stratégies et les actions politiques locales et régionales, en lien avec le projet [MITOMED +](#) ;
- La durabilité des activités de tourisme, en lien avec le projet [CO-EVOLVE](#), dont la Commission Inter-Méditerranéenne est partenaire, qui porte sur l'impact environnemental du tourisme. CO-EVOLVE vise à analyser et promouvoir la coévolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones côtières touristiques ;
- Les questions spécifiques liées aux îles, notamment dans le cadre du projet [DESTINATIONS](#) et qui vise les questions liées à la mobilité, au transport durable et au tourisme.



Personne à contacter :

Damien Périssé, Directeur CRPM en charge des Affaires Maritimes

Email : damien.perisse@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: Secretariat@crpm.org; Website: www.cpmr.org

Réf. : CRPMNTP170022